

Association loi 1901 pour la protection et le développement d'intérêt national de la Basse Vallée de l'Argens.

## ENTRETIEN avec M. Roland BERTORA, 1<sup>er</sup> Vice-président de la CAVEM

En présence de M. Sébastien PERRIN, Vice-président en charge du SMA.

Le 3 novembre 2015 de 17 à 19 h. à la CAVEM

### Représentants de VIVA :

- M. Christophe BOUCHERIT, président délégué (Tourisme)
- M. Stéphane MORFEA président délégué (Monde agricole)
- Dr Louis REYMONDON, secrétaire général

Le Préfet du Var devant recevoir en audience le Bureau exécutif de VIVA (voir Note préparatoire à cette audience), ce dernier a prié M. Sébastien PERRIN, Vice-président de la CAVEM, délégué au Syndicat Mixte de l'Argens, d'organiser une rencontre avec le 1er Vice-président chargé des Finances de la CAVEM.

Deux heures d'échanges très libres avec ces deux élus, auxquels participaient MM. Christophe BOUCHERIT, Stéphane MORFEA, présidents délégués et le Dr Louis REYMONDON, secrétaire général, ont permis d'aboutir à une vision commune sur l'exposition dangereuse aux risques d'inondations et le déroulement du processus technique et financier nécessaire à la mise en œuvre des aménagements qui s'imposent pour le réduire :

Le plan d'actions comporte 3 angles d'attaque :

1. La restauration et l'entretien du réseau hydraulique de la plaine de l'Argens. Son état est tellement dégradé que les cultivateurs ne peuvent plus y circuler à la moindre grosse pluie : M. Roland BERTORA en a parfaitement pris acte et se propose d'inscrire une ligne dédiée au prochain budget de la CAVEM. De son côté, M. Sébastien PERRIN indique que le SMA mettra en chantier des équipes de réinsertion (4 à 8 personnes).

2. Le PAPI complet sera présenté en juin 2016 à la Commission Mixte Inondations, structure nationale qui doit le labelliser pour autoriser sa mise en œuvre et ses cofinancements. M. Sébastien PERRIN indique que le SMA travaille à marche forcée pour tenir les délais et demande que VIVA pèse auprès de l'UNALCI (Union Nationale de Lutte Contre les Inondations, dont elle est membre) pour que ses délégués, qui siègent à la CMI. s'assurent que la validation du PAPI Argens ne soit pas différée. Cette même demande sera faite au Préfet.

M. Roland BERTORA précise que la CAVEM fera alors lever l'impôt de la GEMAPI pour lui procurer la part de "solidarité locale" destinée à être abondée par les cofinancements de l'État et des Conseils territoriaux (Région et Département) au nom de la "solidarité nationale". Il ajoute que 4 pistes sont examinées au niveau européen pour essayer de faire baisser le niveau de l'emprunt envisagé à hauteur de 100 millions d'€.

3. Dans ce cadre bien défini, M. BERTORA soutient VIVA dans sa demande au Préfet du Var d'intervenir pour accélérer la mise en œuvre à très court terme des travaux anticipés identifiés par le SMA sur le Littoral pour réduire la vulnérabilité aux inondations de la plaine en rétablissant les étangs de Villepey dans leurs fonctions naturelles. Trois actions anticipées sont retenues en priorité :

1. Le bras de décharge entre l'Argens et les étangs de Villepey
2. Le busage des Esclamandes (large de 30m selon Artélia) sous la RN 98
3. La réduction de l'entonnement au pont de la Galiote

La lettre du Préfet du Var du 5 octobre indiquant au Président du SMA "qu'il pouvait dès à présent lancer et entreprendre les-dits travaux, sans qu'il y ait lieu de déposer un dossier réglementaire au titre de la Loi sur l'eau", VIVA présente 2 requêtes :

1. À M. Sébastien PERRIN, représentant le Président du SMA : accélérer au maximum les démarches constitutives du dossier préalable aux appels d'offre, afin que ceux-ci aboutissent à lancer sans délai et dans l'ordre les 3 actions ci-dessus.
2. À M. Pierre SOUBELET, Préfet du Var : prendre ou faire prendre les mesures dérogatoires autorisant le déblocage par l'État des fonds de "solidarité nationale" complémentaires des fonds de "solidarité locale" de la CAVEM pour la mise en œuvre anticipée des 3 actions ci-dessus prévues au PAPI d'intention.

### Conclusion

Cet entretien très fructueux de deux heures permettra à VIVA d'exprimer d'une seule voix au Préfet du Var la nécessité - partagée avec les élus hauts responsables de la CAVEM - de mesures financières dérogatoires exceptionnelles pour la sécurité des personnes, des biens, des activités économiques et de l'emploi.

<b>Argens</b>	Fleuve non navigable du département du Var, qui prend sa source à Seillons-Source-d'Argens et débouche dans la Méditerranée à St Aygulf (commune de Fréjus)
<b>Artélia</b>	Bureau d'étude indépendant ayant effectué des études sur les inondations dans le bassin versant de l'Argens (Var)
<b>Bras de décharge</b>	Canal de trop plein, destiné aux eaux de crue d'un cours d'eau. En basse vallée de l'Argens (Var), il permettra aux eaux de crues d'emprunter temporairement un chemin entre l'Argens et les étangs de Villepey, pour s'écouler sous le pont de la Galiote.
<b>Champ d'expansion de crues</b>	Espace destiné à récupérer temporairement une partie du surplus de l'eau d'une crue, afin de préserver d'une inondation plus grave, une zone menacée, en aval.
<b>CMI</b>	Commission Mixte Inondation. Dépend du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Elle œuvre pour la mise au point de la stratégie nationale de gestion du risque inondation.
<b>Crue</b>	La crue correspond à la montée des eaux d'un cours d'eau, l'inondation au phénomène qui en résulte, l'eau débordant, se répandant sur les terrains alentours. Elle est due à de fortes précipitations, auxquelles peut s'ajouter un sol saturé en eau ou un sol imperméable ou devenu imperméable suite à une sécheresse importante : le sol n'absorbe plus la quantité d'eau qui lui parvient.
<b>Embâcles</b>	Objets solides flottants dans un cours d'eau. Emportés par les eaux lors d'une crue, ils peuvent rester bloqués, s'accumuler et gêner le passage de l'eau. Sources de débordements et d'inondations.
<b>EPAGE</b>	Établissements Publics d'Aménagement et de Gestion des Eaux
<b>EPCI</b>	Établissement public de coopération intercommunale aussi appelé communauté de communes. Structure de gouvernance intercommunale pour fédérer des fonctions afin de réaliser des économies et gagner en efficacité.
<b>Galiote</b>	Le pont de la Galiote est situé à St Aygulf (Var), entre les étangs de Villepey et les plages de St Aygulf.
<b>Garonne</b>	Nom désignant les canaux de drainage dans la basse vallée de l'Argens (Var)
<b>GEMAPI</b>	GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations La loi MAPTAM (modernisation de l'action publique votée le 27 janvier 2014) attribue à compter du 1er janvier 2016, une nouvelle compétence aux communes et à leurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI). Elle instaure une nouvelle taxe facultative pour l'exercice de cette compétence et crée les EPAGE (établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux) comme nouvelle structure opérationnelle dans le paysage de la gouvernance de l'eau, aux côtés des établissements publics territoriaux de bassin (EPTB).
<b>La Palud</b>	Zone d'activité, située à Fréjus (Var). Régulièrement inondée, cette zone va être mise en sécurité par d'importants travaux en 2016-2017
<b>Le busage</b>	Grandes canalisations, orifices, destinés à laisser passer l'eau.
<b>Les Esclamandes</b>	Lieu-dit à St Aygulf, en bord de mer, proche des étangs de Villepey
<b>Les étangs de Villepey</b>	Plan d'eau situé en bordure de mer, à St Aygulf, sur la commune de Fréjus (Var). Réserve naturelle, alimentées par les eaux de l'Argens et/ou de la Méditerranée
<b>PAPI</b>	Programmes d'Action de Prévention des Inondations
<b>Préfet</b>	Haut fonctionnaire représentant l'État français. Nommé par le 1 <sup>er</sup> ministre ou le Parlement. Dans les départements français, un sous-préfet d'arrondissement dépend d'un préfet.
<b>Réessuyage</b>	Terme utilisé pour désigner le retrait des eaux après une inondation
<b>RN 98 – RD559</b>	Route longeant le bord de mer entre St Aygulf et Fréjus. Le nom actuel est RD559
<b>SMA</b>	Syndicat Mixte de l'Argens. Créé à l'initiative du préfet du Var M. Laurent Cayrel, en juillet 2014. Structure de gouvernance interterritoriale pour assurer à l'échelle du bassin versant de l'Argens la gestion des inondations et la gestion intégrée des milieux aquatiques à travers l'entretien, l'aménagement et la gestion des cours d'eau. Site internet : <a href="http://syndicatargens.fr">http://syndicatargens.fr</a>
<b>UNALCI</b>	Union Nationale de Lutte Contre les Inondations. Fédération d'associations réparties sur tout le territoire national, qui œuvrent pour la défense des victimes d'inondations et pour la recherche d'une meilleure maîtrise des phénomènes hydrologiques.
<b>VIVA</b>	Vivre Installés au Val d'Argens. Association loi 1901, fondée à la suite des inondations des 15 et 16 juin 2010 dans la vallée de l'Argens (Var), pour défendre les intérêts des sinistrés des inondations et de leurs effets, pour la protection et le développement d'intérêt national de la Basse Vallée de l'Argens. Site internet : <a href="http://www.viva2010.org">www.viva2010.org</a>